



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Préfète*

Lyon, le 12 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément au 2° de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis conforme à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en tant que service instructeur, la demande de permis de construire déposée par madame Émilie Planus pour le changement de destination d'un bâtiment agricole. Il s'agit de la réhabilitation de bâtiment existant, situés au Chal 69 170 DIÈME, pour permettre la création d'une maison d'habitation d'une surface de 147 m<sup>2</sup>.

À ce titre, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Rhône s'est prononcée le 12 mars 2024 par voie électronique.

La construction est un bâtiment agricole, située en zone agricole, qui a été repérée comme pouvant changer de destination dans le plan local d'urbanisme de Dième. Cependant, le dossier ne donne aucune indication quant au maintien d'une activité agricole sur le site ou quant à l'activité professionnelle du porteur de projet. Pourtant, ce dernier précise dans son dossier que le hangar existant gardera son usage agricole et les parcelles alentours sont déclarées à la PAC en prairie permanente. Il est à souligner la présence d'une exploitation agricole à 250 m du bâti.

En ce sens, aucun élément dans le dossier ne permet de démontrer que l'activité agricole n'est pas compromise. Notamment, le projet pourrait impacter l'activité agricole du fait de la perte du bâti pour la filière agricole et risquerait de créer de nouvelles contraintes tels qu'un conflit d'usage ou une création de zones de non traitement.

Aussi, la commission a émis un avis conforme défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente de la CDPENAF  
Par délégation, le chef de service  
aménagement et appui aux territoires,

Pierre RAJEZAKOWSKI

Monsieur VERCHÈRE Patrice  
Président de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien  
3, rue de la Venne  
69 170 TARARE